

Société :

Raison sociale :

Activité :

Code NOGA :

Adresse complète :

Adresse e-mail :

Site internet :

No de téléphone :

Personne de contact :

No téléphone direct :

Soumise à CCT : oui non

Lieu d'exploitation :

Chiffre d'affaires annuel (CHF)

réalisé ou estimé :

Compte bancaire / postal :

Nom et adresse de l'établissement

bancaire ou postal :

Salaires assurés (CHF)

A) Salariés	Hommes	Femmes
-------------	--------	--------

Nombre :
----------	-------	-------

Age moyen :
-------------	-------	-------

Masse salariale < 126'000.-
-----------------------------	-------	-------

Masse salariale > 126'000.- < 300'000.-
---	-------	-------

B) Indépendant (salaire conventionnel)

Nom, prénom :

Date de naissance :

Salaire annuel assuré :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Salaire annuel assuré :

ASSURANCES DE PERSONNES

Couvertures souhaitées

Assurance accidents selon la LAA

OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------

Début du contrat :

Assurance accidents complémentaire

- Frais de traitement
- Risque spécial
- Indemnité journalière et délai d'attente
< CHF 126'000
- > CHF 126'000
- Capitaux décès
- Capitaux invalidité

	Niveau 1 <input type="checkbox"/>	Niveau 2 <input type="checkbox"/>	Niveau 3 <input type="checkbox"/>
Division privée Faute grave	Division privée Faute grave	Division privée Faute grave	Division privée Faute grave
-	-	10% après 7 jours	80% après 30 jours
-	80% après 30 jours	90% après 7 jours	1 x le salaire LAA
-	1 x le salaire LAA	1 x le salaire AVS	1 x le salaire LAA / B
-	1 x le salaire LAA / B	2 x le salaire AVS / B	

Début du contrat :

Perte de gain maladie

- Indemnité journalière
- Délai d'attente

	Niveau 1 <input type="checkbox"/>	Niveau 2 <input type="checkbox"/>	Niveau 3 <input type="checkbox"/>
80%	80%	90%	
30 jours	14 jours	7 jours	

Début du contrat :

Parmi les personnes à assurer, y a-t-il des personnes

- souffrant de maladies chroniques et qui ne sont que partiellement capables de travailler ? OUI NON
- qui sont incapables de travailler depuis plus de 14 jours ? OUI NON
- qui souffrent d'une maladie pouvant entraîner une longue incapacité de travail ? OUI NON
- invalides ? OUI NON

Si vous répondez oui à l'une des questions ci-dessus et pour toute société de moins de 4 personnes, veuillez remplir le complément à la proposition disponible sur le site www.hpr-development.ch

Prévoyance professionnelle

- Salaire assuré
- Déduction de coordination
- Épargne
- Rente invalidité
- Rente de conjoint
- Rente d'enfant

- Capital décès complémentaire

	Niveau 1 <input type="checkbox"/>	Niveau 2 <input type="checkbox"/>	Niveau 3 <input type="checkbox"/>
Selon LPP	Selon LPP	= salaire AVS	= salaire AVS
Selon LPP	Selon LPP	OUI selon LPP	NON
Selon LPP	Selon LPP	0, 7, 10, 15, 18%	0, 6, 8, 11, 13%
Selon LPP	Selon LPP	40% du salaire assuré	50% du salaire assuré
Selon LPP	Selon LPP	24% du salaire assuré	30% du salaire assuré
Selon LPP	Selon LPP	8% du salaire assuré	10% du salaire assuré
Pas assuré	Pas assuré	1 x le salaire assuré	

Remarque : *Éléments à transmettre pour chaque assuré : date de naissance, sexe, salaire annuel, libre passage.*

Début du contrat :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

Couvertures souhaitées

- Somme de garantie
- Franchise

Risques et dommages assurés

Risques complémentaires

	Niveau 1 <input type="checkbox"/>	Niveau 2 <input type="checkbox"/>	Niveau 3 <input type="checkbox"/>
	CHF 3'000'000 CHF 200	CHF 3'000'000 CHF 500	CHF 5'000'000 CHF 1'000
	Risques installations Risques exploitation Risques Produits Atteinte environnement Manifestations	Risques installations Risques exploitation Risques Produits Atteinte environnement Manifestations	Risques installations Risques exploitation Risques Produits Atteinte environnement Manifestations
	-	Choses prises en charge Frais d'information Dommages charg./décharg. Protection Juridique Pénale RC Maître de l'ouvrage Dommages en dépl. prof.	Choses prises en charge Frais d'information Dommages charg./décharg. Protection Juridique Pénale RC Maître de l'ouvrage Dommages en dépl. prof.
	-	-	Bâtiment ne servant pas à l'exploitation

Début du contrat :

ASSURANCE CHOSES

Somme d'assurance inventaire : CHF

Somme d'assurance bâtiment : CHF (si propriétaire)

Couvertures souhaitées

Base

- Franchise
- Risques et dommages assurés

Valeurs pécuniaires

Choses particulières et frais

	Niveau 1 <input type="checkbox"/>	Niveau 2 <input type="checkbox"/>	Niveau 3 <input type="checkbox"/>
	CHF 200	CHF 500	CHF 1'000
	Incendie / DN Vol avec effraction Détournement Dégâts d'eau Vitrages	Incendie / DN Vol avec effraction Détournement Dégâts d'eau Vitrages	Incendie / DN Vol avec effraction Détournement Dégâts d'eau Vitrages
	CHF 20'000	CHF 20'000	CHF 20'000
	20% de la somme d'ass. min. CHF 20'000	20% de la somme d'ass. min. CHF 20'000	20% de la somme d'ass. min. CHF 20'000

Compléments

Pertes d'exploitation

Risques techniques appareils de bureau y c. supports d'information

Vol dans les véhicules

	Niveau 1 <input type="checkbox"/>	Niveau 2 <input type="checkbox"/>	Niveau 3 <input type="checkbox"/>
	Max. le chiffre d'affaires	Max. le chiffre d'affaires	Max. le chiffre d'affaires
	-	CHF 2'000	CHF 5'000
	-	CHF 2'000	CHF 5'000

Début du contrat :

Déclaration finale et signature

Les réponses doivent être complètes et conformes à la vérité. Si des faits importants sont omis ou communiqués de façon inexacte (réticence), Zurich peut résilier le contrat. Si le fait qui a été l'objet de la réticence a influencé la survenance ou l'étendue d'un événement assuré, Zurich est libérée de son obligation relative aux dommages déjà survenus (art. 6 de la loi fédérale sur le contrat d'assurance, LCA).

La personne soussignée est informée que la Zurich collabore avec Hpr Development Sàrl, Rue Jacques-Grosselin, 8, Case postale 1956, 1227 Carouge, pour la distribution des produits easy PME.

La personne soussignée autorise la Zurich et Hpr Development Sàrl à traiter les données issues de la documentation contractuelle ou de l'exécution du contrat. Cette autorisation porte en particulier sur la conservation physique ou électronique des données ainsi que sur l'utilisation des données pour la détermination de la prime, l'appréciation des risques, le traitement des cas d'assurance, les évaluations statistiques et à des fins de marketing. Dans la mesure nécessaire, la Zurich peut transmettre ces données pour traitement aux tiers participant à l'exécution du contrat en Suisse et à l'étranger, en particulier aux coassureurs et aux réassureurs, ainsi qu'aux sociétés suisses ou étrangères de Zurich Financial Services (ZFS).

La participation aux excédents n'est pas proposée. La participation aux excédents pour d'éventuels contrats existants remplacés par cette nouvelle réglementation intervient, contrairement aux accords contractuels, dès la date de la substitution.

Ce questionnaire fait partie intégrante de l'offre et des documents contractuels qui seront établis.

Timbre de l'entreprise :

....., le

Signature de l'intermédiaire ou du proposant

.....

Nom du soussigné